



EXTRAIT

SESSION
28/09/2020

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Questions
Financières
Diverses

L'An Deux Mille Vingt, le vingt huit septembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Pour : 28
Abstentions : 0
Contre : 0

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Dersi (pouvoir à Keskin).

Absente non excusée : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Chabaud.
.....

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide la prise en charge d'une facture de dégradations d'un logement situé à Cruas - "Gîte les couleurs" d'un montant de 583,92 €.
- accepte le remboursement de la commune de Viviers de la somme de 683,20 € correspondant à l'hébergement d'un sinistré de leur commune. Somme facturée par erreur à la commune du Teil par le Camping Le Pommier.
- accepte le remboursement Allianz d'un montant de 615.60 € suite au sinistre du 14/05/2020.
- dans le cadre du projet mémoire « identité du Teil », décide le remboursement des frais de transport à Mme Elise DELAFOSSE, stagiaire sur la période du 8 au 11 septembre 2020, ainsi que le remboursement des frais de transports de la délégation de 25 étudiants en Master2 Patrimoine et Musées de l'université Lyon 3 pour un montant maximum de 500 €.
- décide le remboursement de la visite médicale poids lourd à M. Bernard CHEYNIS, adjoint technique pour un montant de 35 € ainsi que la somme de 15.05 € relative à la commande de la carte conducteur.
- décide l'intervention de M. SAINT-CLAIR David en qualité de vacataire, dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) sur le programme « tout doux la reprise » du 24 au 28 août 2020 permettant un accompagnement scolaire et une remise à niveau avant la rentrée scolaire. Le remboursement du cout salarial sera effectué par la caisse des écoles sur son budget 2020.
- suite à la disparition des Tickets Restaurants du mois de juin 2020, décide le paiement de la facture Natixis Intertitres N° 2010242380 concernant une nouvelle commande des tickets restaurants du mois de juin.

- décide le remboursement de frais de déplacement à M. Maurice CADENET pour l'année 2020, pour un montant de 224 € dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats menée conjointement avec 30 millions d'amis.

Pour extrait conforme

Le Maire

Olivier PEVERELLI

